

# Foire aux questions

*Est-ce que j'ai le droit de m'inscrire à un stage syndical ?*

Bien sûr ! Tout collègue a droit à douze jours de formation syndicale par an. L'Administration ne peut lui refuser. Il faut effectuer la demande un mois à l'avance.



*Est-ce que j'ai le droit de demander une disponibilité ?*

Tout à fait ! Mais il faut savoir qu'elles ne sont pas toutes de droit et certaines peuvent être refusées selon les « besoins du service ». Le SNES-FSU vous accompagne dans vos démarches et appuiera votre demande auprès du Rectorat.

*Je ne comprends rien aux affectations. Comment faire ?*

Effectivement la procédure d'affectation est complexe. Le SNES-FSU vous la présentera lors d'un stage syndical ou de réunions d'informations. Il répondra en outre à vos questions par courriel, par téléphone, ou de visu et vous conseillera dans vos vœux.

*Je suis inquiet pour ma titularisation. Que faire ?*

Même si près de 90 % des stagiaires sont titularisés dès leur première année, les craintes sont légitimes. Si vous pensez que votre titularisation risque de poser problème, contactez le SNES-FSU Versailles au plus vite.

*Est-ce que j'ai le droit de faire grève ?*

Evidemment ! Les stagiaires ont les mêmes droits que les titulaires et le droit de grève est un droit fondamental. Votre titularisation n'est absolument pas mise en danger pour avoir fait grève.

